



PROTOCOLE SPECIFIQUE – COVID 19



Table des matières:

1. Introduction
2. Objectif
3. Formulaire de respect
4. Responsabilité
 - 4.1 *SCR*
 - 4.2 *L'Athlète*
5. Généralités
6. Piscine de Redange
7. Piscine Atert Lycée

1. Introduction

Ce protocole a été mis en place par le Swimming Club de Redange (SCR), et est associé au Protocole général émis de la FLNS. Le protocole pourra être adapté suivant de nouvelles mesures qui seront éventuellement prises par le Gouvernement luxembourgeois, concernant les restrictions à prendre dû au Covid19.

2. Objectif

L'objectif de ce protocole est de mettre en place et de prendre toutes les précautions nécessaires, afin de garantir le bon déroulement et la sécurité pour les reprises des activités aquatiques.

3. Formulaire de respect

Chaque nageur qui voudra participer aux entraînements organisés par le SCR, devra remplir le formulaire développé par la FLNS, dûment signé par un parent ou un tuteur légal, ceci pour les mineurs ou par les athlètes eux-mêmes, s'ils sont majeurs. Ceci garantira que le signataire a pris connaissance du protocole général et du protocole spécifique.

SANS FORMULAIRE SIGNE, L'ATHLETE NE POURRA PAS PARTICIPER AUX ENTRAINEMENTS

[Lien vers l'application de la FLNS : app.flns.lu/](http://app.flns.lu/)

Merci aux parents de bien vouloir expliquer les protocoles à leurs enfants.

4. Responsabilité

4.1 SCR

La rédaction et l'application du protocole est sous la responsabilité du SCR.

4.2 L'Athlète

L'athlète est responsable de suivre scrupuleusement les mesures des protocoles général et spécifique. Un manque de respect sera sanctionné par l'exclusion immédiate des entraînements.

5. Généralités

Au-delà du protocole nous vous prions de respecter les points suivants :

- L'athlète est tenu de porter son maillot de bain à l'arrivée en piscine ;
- L'athlète est tenu d'arriver avec des vêtements de sports propre ;
- L'athlète est tenu d'enlever ses chaussures immédiatement après avoir été autorisé à accéder à la piscine et de déposer ses chaussures dans un sac en plastique ou son sac de sport et d'enfiler des chaussures spéciales propres pour la piscine ;

6. Piscine de Redange (Reidener Schwemm)

Pour les entrainements du 31 août 2020 au 12 septembre 2020 à la « Reidener Schwemm » ;

- Une personne responsable du SCR assurera l'accueil des athlètes (Rémi Rossi / Christelle Beck / Nadine Tobias / Michèle Sauber)
- L'accueil se fera devant la piscine à 7.50 heures.
On attendra l'arrivée de tous les athlètes avant d'entrer à la piscine, pour cela nous vous prions d'être ponctuel.
- L'accès à l'infrastructure sera interdit à tout moment aux parents.
- La sortie de l'eau est prévue pour 9.45 heures, les douches ne seront pas accessible, veuillez néanmoins vous munir d'un essui de bains.
- Le port du masque est obligatoire de l'entrée de la piscine jusqu'au bassin.
- Les vestiaires communs sont à utiliser en respectant les distances de sécurité.
- Afin d'éviter le contact avec les clients de la Piscine, qui arrivent vers 10.00 heures, nous demandons aux athlètes de limiter à un stricte minimum le temps du rhabillage.
- Veuillez s'il vous plait remettre à vos enfants le Formulaire de respect le premier jour en venant aux entrainements.

- Merci de nous informer le plus vite possible si votre enfant participera à ces entraînements afin que nous puissions faire une liste nominative.
- Votre entraîneur vous attribuera un groupe ainsi qu'un couloir, ceci va être le même durant toute cette période d'entraînement.

7. PISCINE – ATERT LYCEE – REDANGE

Pour les entraînements à partir du 19 septembre 2020 au Atert Lycée

- Une personne responsable du SCR assurera l'accueil des athlètes (Rémi Rossi / Christelle Beck / Nadine Tobias / Michèle Sauber)
- L'accueil se fera devant la piscine un quart d'heure avant le début des cours.
On attendra l'arrivée de tous les athlètes avant d'entrer à la piscine, pour cela nous vous prions d'être ponctuel.
- L'accès à l'infrastructure sera interdit à tout moment aux parents.
- La sortie de l'eau est prévue pour _____ heures, une douche pourra être prise avant et après les entraînements par tous les athlètes en respectant les distances entre eux.
- Le port du masque est obligatoire de l'entrée du Lycée jusqu'au bassin.
- Les vestiaires sont à utiliser en respectant les distances de sécurité.
- Nous demandons aux athlètes de limiter à un stricte minimum le temps de la douche et du rhabillage.
- Nous demandons aux parents de bien vouloir attendre leurs enfants en dehors du Lycée, soit sur le parking ou à l'entrée arrière du Lycée.
- Veuillez s'il vous plait remettre à vos enfants le Formulaire de respect le premier jour en venant aux entraînements.

- Merci de nous informer le plus vite possible si votre enfant participera à ces entraînements afin que nous puissions faire une liste nominative.
- Votre entraîneur vous attribuera un groupe ainsi qu'un couloir, ceci va être le même durant toute cette période d'entraînement.